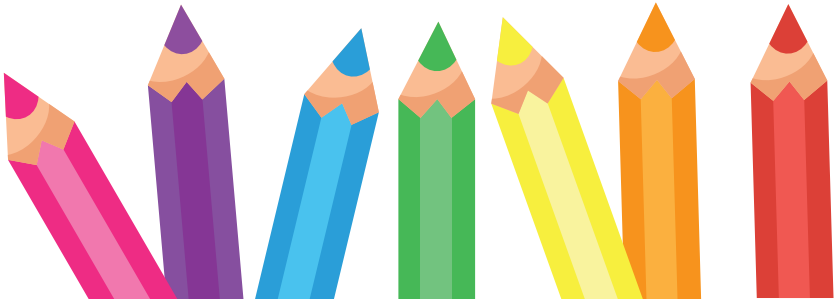
Guide du périscolaire 26-27



Les accueils sont ouverts aux enfants scolarisés au groupe scolaire Vendémiaire. Ils sont déclarés auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et suivent les objectifs d'un ***projet éducatif de territoire*** *(consultable sur le portail famille périscolaire eticket).*

L'accueil de loisirs périscolaire est encadré par du personnel communal ou des professionnels rémunérés par la commune, dans les différents locaux de la commune.

CONTACTS

Ludovic REUCHSEL - Directeur
l.reuchsel@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 84 / 06 74 11 22 76
Marion DALLES - Coordinatrice adjointe
m.dalles@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 86 / 06 74 11 22 76
Valerie Doddo - Service facturation
v.doddo@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 80

HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- **7h30** - 8h20 (avec une fermeture du portail à 8h10)
- 11h30 - 12h, 12h - 12h30 et 12h30 - 13h20 (réservé aux enfants ne mangeant pas à la cantine)
- 16h30 - **18h30** (sauf le vendredi **18h**)

Toutes les entrées pour les accueils périscolaires se feront par l'accès portail maternelle.

GESTION DE MON PORTAIL FAMILLE

Toute la gestion administrative périscolaire est gérée via **le site eticket**
Sur pc : *https://app.eticket.qiis.fr/famille/app.html*
Sur smartphone : application mobile à télécharger sur votre Play store ou Apple store
Lors de votre première inscription, le service périscolaire vous enverra par mail vos identifiants et votre mot de passe temporaire pour accéder au service eticket.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire (11h30 – 13h20)

La pause méridienne comprend le temps du repas ainsi qu'un temps d'activités libres encadrées. Les activités sont organisées en 4 pôles : sports/jeux traditionnels, activités manuelles, jeux de société et activités récréatives en extérieur.
Lors de la première inscription, vous devez choisir le type de menu pour votre enfant : **Menu standard** ou **Menu alternatif** (sans viande).

L'organisation des services cantine

Service échelonné 11h30-12h15 : Passage en self pour les CP CE1 CE2 Cycle 2
Service échelonné 12h15-13h : Passage en self pour les CM1 CM2 Cycle 3
Service à table de 12h à 13h : PS MS GS Cycle 1

Les tarifs des services de cantine

Comme la nouvelle municipalité s'y était engagée, les tarifs de restauration scolaire ont été réexaminés. Cette analyse a permis de corriger une erreur dans le calcul des coûts et de constater que le coût réel d'un repas était moins élevé qu'estimé précédemment.
Les tarifs de cantine baissent donc dès le 1er septembre 2026, avec une attention particulière portée aux familles et aux tranches intermédiaires.
Enfin, **les tarifs seront désormais fixés pour toute l'année scolaire**, afin de vous permettre de connaître votre budget dès la rentrée, sans mauvaise surprise en cours d'année.

Tarifs des années précédentes			
Quotient familial	Tarif 2022-23	Tarif 2023-24	Tarifs 2025-26
QF < 300 €	2,75 €	2,75 €	2,75 €
301 à 445 €	3,25 €	3,25 €	3,25 €
446 à 634 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
635 à 950 €	4,55 €	4,55 €	4,55 €
951 à 1 200 €	4,75 €	5,15 €	5,51 €
1 201 à 1 500 €	5,00 €	5,40 €	5,87 €
1 501 à 1 800 €	5,25 €	5,90 €	6,51 €
1 801 à 2 000 €	5,65 €	6,35 €	7,15 €
2001 à 2 300 €	6,10 €	7,05 €	7,93 €
> à 2300 €	6,10 €	7,05 €	8,10 €

Nouveaux Tarifs à partir du 1er Septembre 2026			
Quotient familial	Repas	Garderie	Total
QF < 300 €	2,55 €	0,20 €	2,75 €
301 à 445 €	2,89 €	0,30 €	3,19 €
446 à 634 €	3,14 €	0,40 €	3,54 €
635 à 950 €	3,53 €	0,50 €	4,03 €
951 à 1 200 €	3,96 €	0,60 €	4,56 €
1 201 à 1 500 €	4,38 €	0,70 €	5,08 €
1 501 à 1 800 €	4,83 €	0,80 €	5,63 €
1 801 à 2 100 €	5,29 €	1,00 €	6,29 €
2 101 à 2 400 €	5,74 €	1,20 €	6,94 €
> à 2 400 €	6,20 €	1,20 €	7,40 €

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

L'organisation des temps périscolaires à partir de 16h30
4 créneaux de garderie de 30 minutes sont proposés
(tarifcation à la demi-heure selon Quotient Familial CAF)
Maternelle
16h30 - 17h : Goûter dans les classes puis récréation
17h00 - 17h30 : Activités libres encadrées
17h30 - 18h30 (18h le vendredi) : Garderie commune avec l'élémentaire
Elémentaire 1
16h30 - 16h45 : Goûter dans la cour (préau en cas de pluie)
16h45 - 17h30 : Activités libres encadrées
17h30 - 18h30 (18h le vendredi) : Garderie commune avec la maternelle

Les devoirs
Une étude surveillée sera dorénavant proposée aux élèves d'élémentaire de 16h45 à 17h25 les lundi et jeudi sans inscription préalable.
Un animateur diplômé les accueillera dans une salle périscolaire. Les élèves volontaires pourront ainsi faire leurs devoirs. Ils pourront quitter l'étude à tout moment et rejoindre les pôles d'activités.

INFORMATIONS PRATIQUES

La facturation
La facturation est lancée chaque début de mois. Les factures sont consultables, téléchargeables et imprimables directement depuis votre application e-ticket.
Le paiement est à effectuer :
-soit en ligne via votre application,
-soit en espèce à la mairie,
-soit en chèques Cesu (le paiement sera accepté uniquement pour la part garderie).

Un délai de **15 jours** est accordé pour le règlement. Passé celui-ci , la facture sera transmise à la trésorerie de Voiron. Elle ne sera plus payable en mairie ou en ligne.
Le non-règlement de votre facture peut entrainer une exclusion temporaire des services voir définitive pour des non-paiements répétés.

Les informations obligatoires
Les informations CAF sont à renseigner obligatoirement dans votre portail famille. En cas de non saisie, c'est le quotient le plus élevé qui sera appliqué.

INFORMATIONS PRATIQUES (suite)

Inscriptions / Désinscriptions
Les parents ou tuteurs gèrent eux-mêmes les inscriptions ou désinscriptions de cantine et garderie via le portail eticket.

Les délais d'inscription et désinscription à la cantine et aux garderies
Les délais sont fixés à 48h (jours ouvrés) avant 9h du matin pour la cantine et 24h (jour ouvré) avant 9h du matin (cf tableau). En cas d'**imprévus majeurs**, appelez le service périscolaire.

	Date butoir CANTINE	Date butoir GARDERIE
LUNDI	**Vendredi 9h**	**Vendredi 9h**
MARDI	**Vendredi 9h**	**Lundi 9h**
JEUDI	**Mardi 9h**	**Mardi 9h**
VENDREDI	**Mardi 9h**	**Jeudi 9h**

Inscription hors délai
Concernant les garderies périscolaires, une majoration d'un ticket supplémentaire sera appliquée pour toute demande d'inscription hors délai. L'inscription ne sera accordée qu'en fonction des places disponibles. De même, les enfants non récupérés sur leur créneau seront automatiquement inscrits sur le créneau suivant avec la même majoration d'un ticket (2 tickets facturés).

Les menus
Vous trouverez les renseignements suivants dans votre portail famille eticket dans l'onglet "document".

Divers
Vous trouverez les renseignements suivants dans votre portail famille eticket dans l'onglet "document" :
-Le projet éducatif de Territoire (PEdT)
-Le règlement périscolaire et les tarifs garderies
-Le règlement de la cantine et les tarifs cantine

Utilisez l'onglet "semaine type" pour des inscriptions régulières.

Ne pas inscrire son enfant sur les créneaux garderies 11h30-12h30 ou 12h30-13h20 s'il mange à la cantine.

En cas de traitement orthodontique, prévoir une boîte (avec le matériel nécessaire) à laisser à la cantine et prévenir le périscolaire.

Toute l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaite une bonne année scolaire 2026-2027